

## FICHES FILIÈRES

# Blé tendre

(dernière mise à jour avec données disponibles au 31 décembre 2020)

Le blé tendre de Nouvelle-Aquitaine représente 10 % de la surface nationale, soit près de 504 200 hectares. Il est cultivé par 22 400 exploitations de grande taille principalement localisées en Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne.

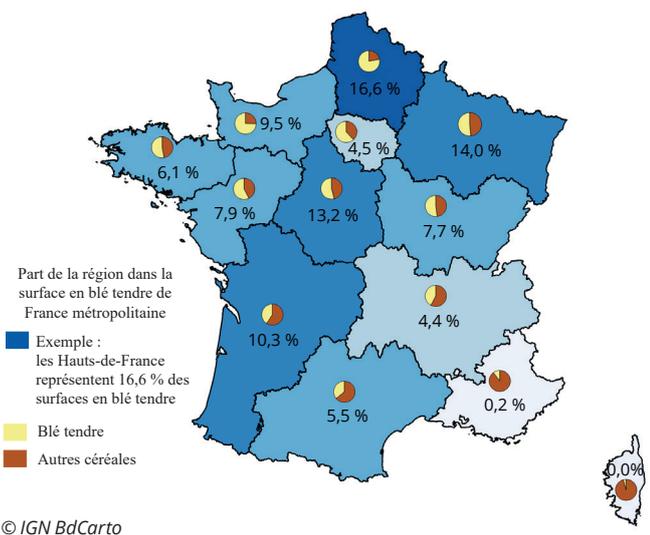
Les grains sont exportés en majorité à partir du port la Rochelle-Pallice.

La région possède 65 % des surfaces en blés panifiables supérieurs.

Dans les comptes de l'agriculture, la part régionale du blé tendre dans la valeur des céréales et oléoprotéagineux s'établit en moyenne à 30 %.

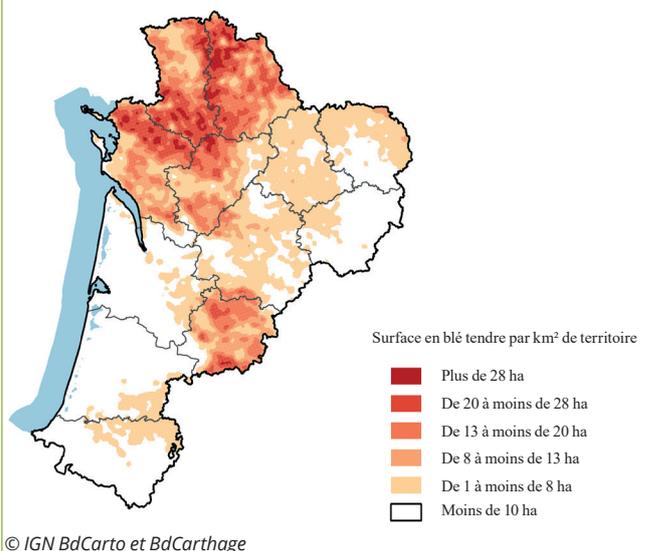
### 1 - Surfaces : trois quarts des surfaces situées au nord de la région

Carte 1 **Blé tendre : 10 % des surfaces nationales en Nouvelle-Aquitaine**



Source : Agreste Statistique agricole annuelle (2018 définitive)

Carte 2 **Des surfaces en blé tendre concentrées au nord et au sud-est**



Source : Agreste d'après l'Agence de services et de paiement (ASP) 2018

### Les exploitations

En 2018, 22 400 exploitations de Nouvelle-Aquitaine cultivent 504 200 hectares de blé tendre, soit 30 % de la surface de céréales et oléoprotéagineux (COP). Cette culture est la deuxième spécialisation

céréalière de la région après le maïs grain. Le blé tendre demeure une culture traditionnelle pour cinq départements où elle est principalement localisée (Vienne 25 %, Deux-Sèvres 20 %, Charente-Maritime

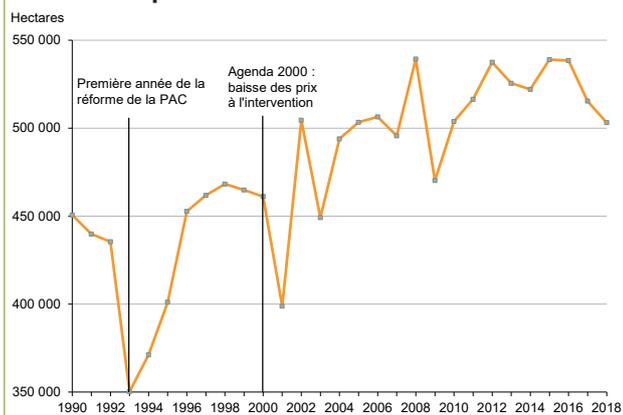
17 %, Charente 12 % et Lot-et-Garonne 12 %). Sur la campagne 2018, la région pèse pour 10 % de la surface nationale et occupe le 4<sup>e</sup> rang derrière les Hauts-de-France, le Grand Est et le Centre-Val de Loire.

Tableau 1 **La culture du blé tendre en Nouvelle-Aquitaine**

	2010		2018		Évolution 2018/2010	
	Surface	nombre exploitations en cultivant	Surface	nombre exploitations en cultivant	Surface	nombre exploitations en cultivant
Charente	61 869	3 374	60 300	2 633	-3 %	- 22 %
Charente-Maritime	87 758	4 302	85 500	3 596	-3 %	- 16 %
Corrèze	2 500	715	3 410	718	36 %	0 %
Creuse	10 100	1 461	12 165	1 212	20 %	- 17 %
Dordogne	24 291	2 292	26 680	1 941	10 %	- 15 %
Gironde	5 259	460	6 440	456	22 %	- 1 %
Landes	2 087	445	3 515	464	68 %	4 %
Lot-et-Garonne	59 182	3 640	60 042	2 954	1 %	- 19 %
Pyrénées-Atlantiques	3 602	859	5 355	939	49 %	9 %
Deux-Sèvres	104 145	3 887	101 960	3 218	-2 %	- 17 %
Vienne	132 708	3 776	126 270	3 044	-5 %	- 19 %
Haute-Vienne	10 200	1 402	12 540	1 223	23 %	- 13 %
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>503 701</b>	<b>26 613</b>	<b>504 177</b>	<b>22 398</b>	<b>0 %</b>	<b>- 16 %</b>

Sources : Agreste RA 2010 - SAA 2010, 2018 - ASP 2018

Figure 1 **Les surfaces en blé tendre depuis 1990 en Nouvelle-Aquitaine**



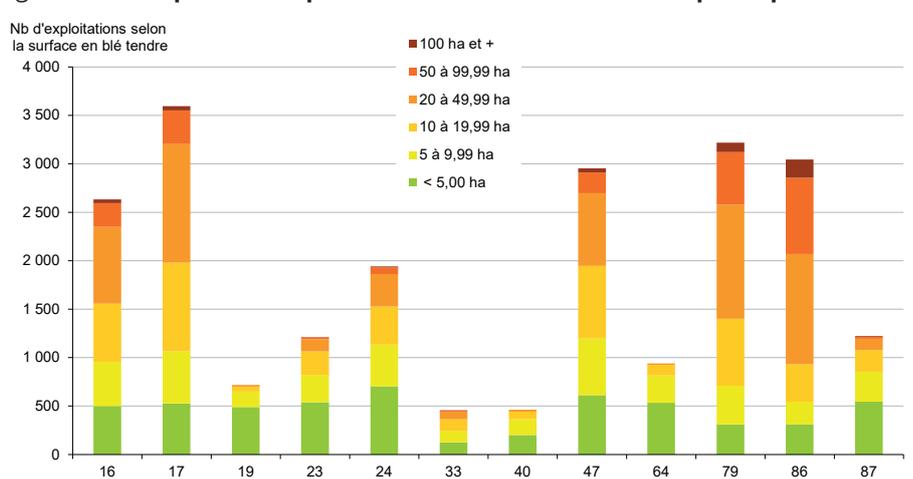
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle 2018

Tableau 2 **La culture de blé tendre en Nouvelle-Aquitaine**

Classe de surface en COP en ha	Superficie		Nbre d'exploitations en cultivant	
	En 2018 (%)	Évolution 2010-2018 (%)	En 2018 (%)	Évolution 2010-2018 (%)
< 5 ha	3	- 29	24	- 34
5 à 9,99 ha	6	- 15	18	- 16
10 à 19,99 ha	13	- 11	20	- 12
20 à 49,99 ha	37	- 6	26	- 6
50 à 99,99 ha	30	9	10	8
100 ha et +	11	46	2	44
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>0</b>	<b>100</b>	<b>- 16</b>

Sources : Agreste - Recensement agricole 2010, ASP 2018

Figure 2 **Les exploitations produisant du blé tendre en 2018 par département**



Source : Agreste - ASP 2018

## La production de blé tendre se concentre dans les plus grandes exploitations

Entre 2010 et 2018, si la surface de blé tendre est quasiment stable en Nouvelle-Aquitaine, elle se concentre dans des exploitations en cultivant une grande surface. Aujourd'hui 41 % de la sole de blé est implantée par des unités exploitant plus de 50 hectares de blé tendre. Ces exploitations plus nombreuses qu'en 2010, sont fortement spécialisées en production de COP avec 81 % de leur SAU, le blé tendre comptant pour 35 %. En 2010, les exploitants qui cultivent moins de 10 hectares de blé tendre sont plutôt des éleveurs avec une grande partie de leur SAU en fourrage.

Ces exploitations, en net recul entre 2010 et 2018, pèsent dorénavant peu dans la production de blé tendre (7 % des surfaces) même si elles comptent pour 42 % des producteurs.

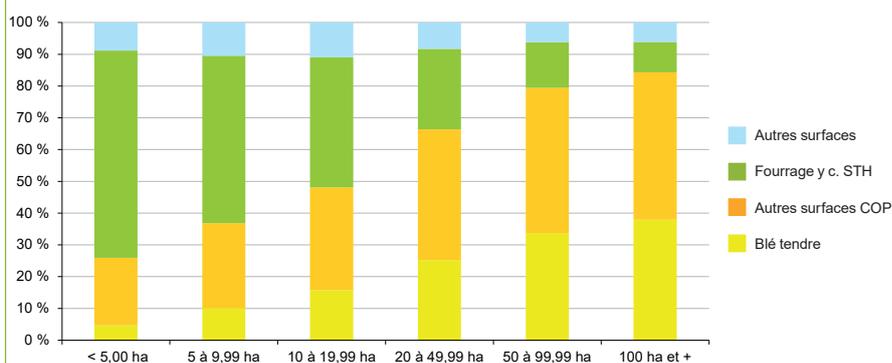
En 2010, 39 % des surfaces en blé sont cultivées par des exploitations individuelles. Pour les unités cultivant moins de 5 ha de blé, c'est même 75 % d'entre elles qui ont ce statut juridique.

## 2 - La production et la collecte : 3 millions de tonnes en moyenne

Depuis 2001, le blé tendre représente la deuxième production régionale en COP avec une moyenne annuelle de 3 millions de tonnes, pour une surface oscillant entre 400 000 et 550 000 ha et un rendement autour de 62 q/ha.

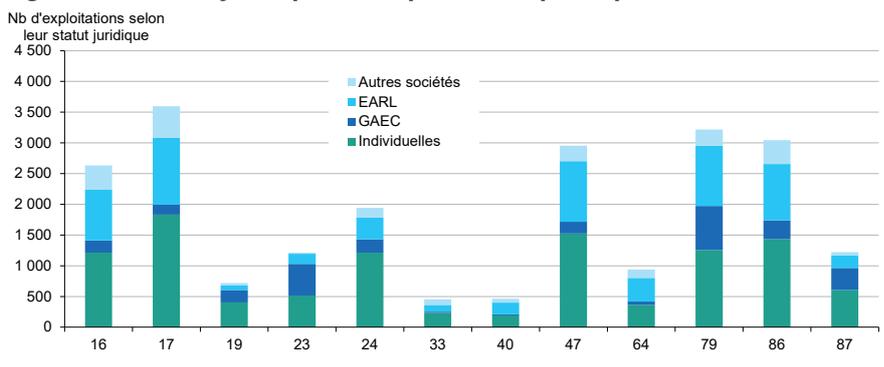
Les écarts de production en 2001, 2003 et 2007 sont dûs aux baisses de surface et aux rendements inférieurs à 60 q/ha. L'année 2011 reste une mauvaise année

Figure 3 La SAU des exploitations produisant du blé tendre en 2018



Source : Agreste - ASP 2018

Figure 4 Le statut juridique des exploitations par département



Source : Agreste - ASP 2018

Par contre, lorsque la surface en blé cultivée augmente le nombre et la part des sociétés progressent fortement.

Ainsi, dans la catégorie des plus de 100 ha de blé tendre, les sociétés pèsent pour 91 %.

du fait des faibles rendements (51 q/ha), suite à une sévère sécheresse.

A contrario, 2012 et 2015 sont classées parmi les années exceptionnelles avec des productions voisines de 3,7 millions de tonnes, synonymes de rendements records, proches de 70 q/ha.

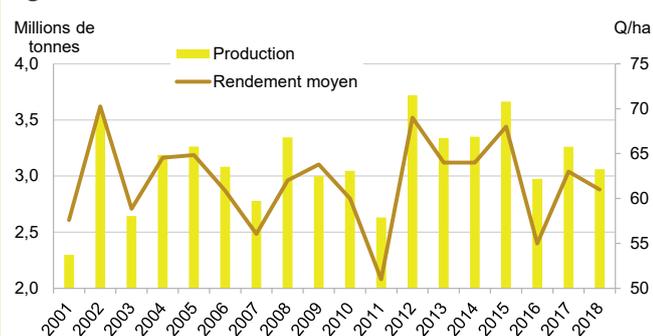
Les surfaces ont régulièrement augmenté depuis 2010 pour atteindre 538 000 ha en 2016, avant de reculer

lentement jusqu'à 504 200 ha en 2018. Depuis 2016, la production est voisine de 3 millions de tonnes en raison de rendements voisins de 60 q/ha.

La collecte de blé tendre par les coopératives et les négociants est élevée depuis 2001 et représente en moyenne 89 % de la production.

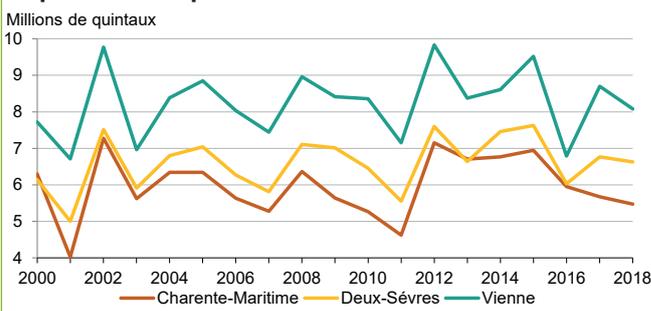
Le reste est intraconsommé par le cheptel des exploitations agricoles.

Figure 5 Productions et rendements du blé tendre



Source : Agreste - Statistique Agricole Annuelle

Figure 6 La production dans les trois principaux départements producteurs



Source : Agreste - Statistique Agricole Annuelle

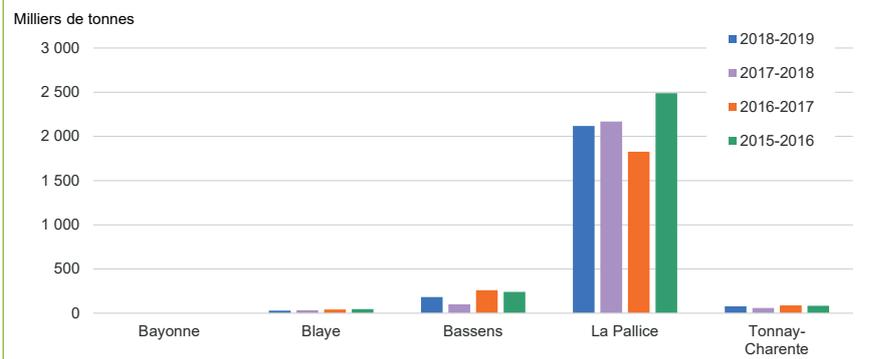
### 3 - La destination des produits collectés : l'exportation en premier lieu

#### Expéditions portuaires : 2,4 millions de tonnes pour la campagne 2018-2019

Une part importante des grains collectés dans la région est exportée par voie maritime. Cinq sites portuaires répartis sur la façade océanique (Bassens, Blaye, Bayonne, Tonnay-Charente et surtout La Rochelle-Pallice) sont dotés d'infrastructures permettant le commerce des grains vers l'étranger.

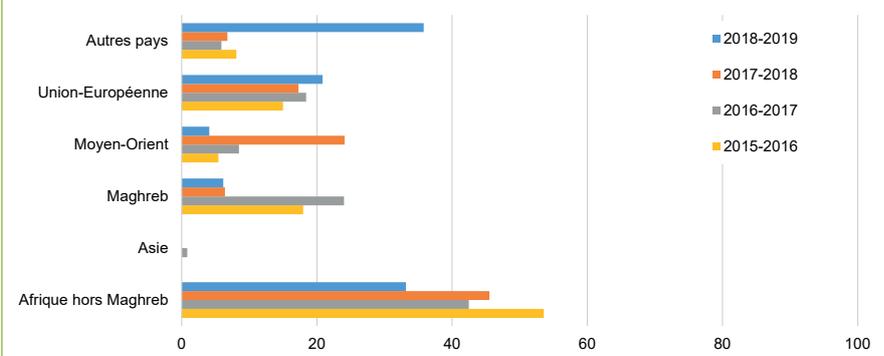
Ces cinq sites exportent en moyenne 2,5 millions de tonnes de blé tendre par an provenant d'organismes collecteurs régionaux mais aussi extérieurs à la région. Le volume varie selon les années en fonction de l'importance de la récolte, de la qualité des produits et du contexte international. Pour les campagnes 2017-2018 et 2018-2019, le tonnage expédié est voisin de 2,4 millions de tonnes contre 2,9 millions de tonnes pour la campagne 2015-2016.

Figure 7 Volumes de blé tendre exportés par les ports de Nouvelle-Aquitaine



Source : FranceAgriMer - campagne 2018/2019

Figure 8 Les principaux importateurs de blé tendre (% tonnage exporté)



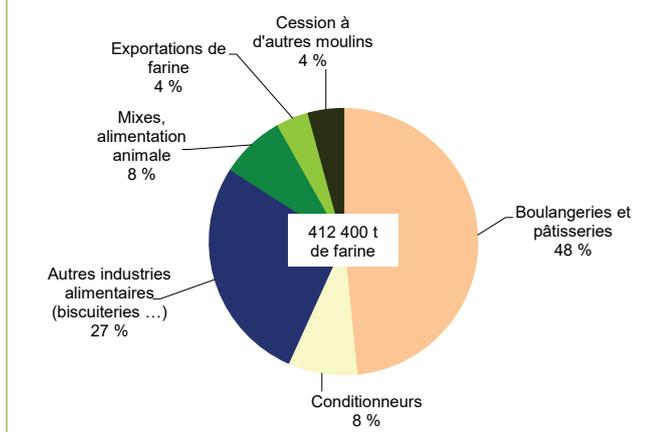
Source : FranceAgriMer campagne 2018-2019

#### Transformation du blé tendre

Au cours de la campagne 2018-2019, la fabrication d'aliments pour bétail et la meunerie restent les deux premiers débouchés du blé tendre après les exportations.

Les entreprises de fabrication d'aliments pour bétail de Nouvelle-Aquitaine ont ainsi incorporé 0,55 million de tonnes de blé tendre lors de la campagne 2018-2019. Les moulins ont écrasé près de 0,49 million de tonnes de blé tendre pour produire 412 400 tonnes de farines.

Figure 9 Un kilogramme sur deux de farine destiné à la panification

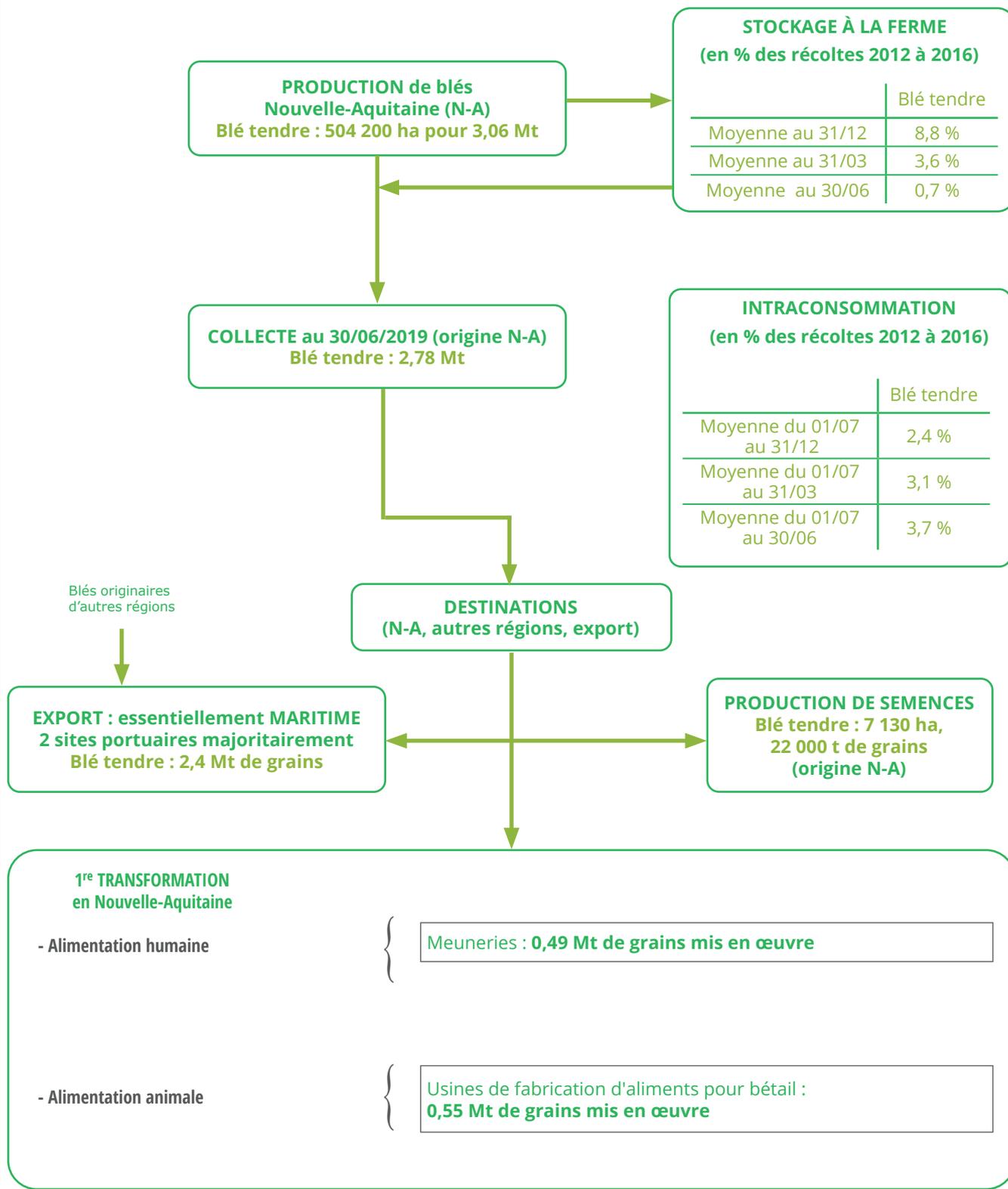


Source : FranceAgriMer campagne 2018-2019

**Sur ce diagramme figurent les données chiffrées disponibles relatives à la campagne 2018-2019**

Le volume exporté par voie maritime correspond à l'ensemble des grains transitant par les cinq sites portuaires, que les produits viennent ou non de la région Nouvelle-Aquitaine.

Les données figurant dans le cadre concernant la première transformation, correspondent à l'activité des unités de production de Nouvelle-Aquitaine. Une partie des grains collectés sont, par ailleurs, transformés par des entreprises hors région.



Sources : Agreste - Statistique agricole annuelle 2018 ; FranceAgriMer ; Groupement national international interprofessionnel des semences

## 4 - Les cotations, les prix et les données économiques

### Prix du blé tendre payé au producteur

Depuis l'excellente campagne 2012-2013 conjuguant une bonne récolte et des prix élevés, ces derniers ont chuté jusqu'à atteindre la valeur de 141 €/tonne lors de la campagne 2017-2018. Lors de la campagne suivante, les prix du blé tendre sont remontés jusqu'à 162 €/tonne avec une collecte en baisse.

On peut noter que les évolutions des prix et de la collecte semblent déconnectées les unes par rapport aux autres en raison de la dépendance des prix à la conjoncture mondiale.

### Comparaison des prix payés aux producteurs Nouvelle-Aquitaine, prix nationaux et cotations

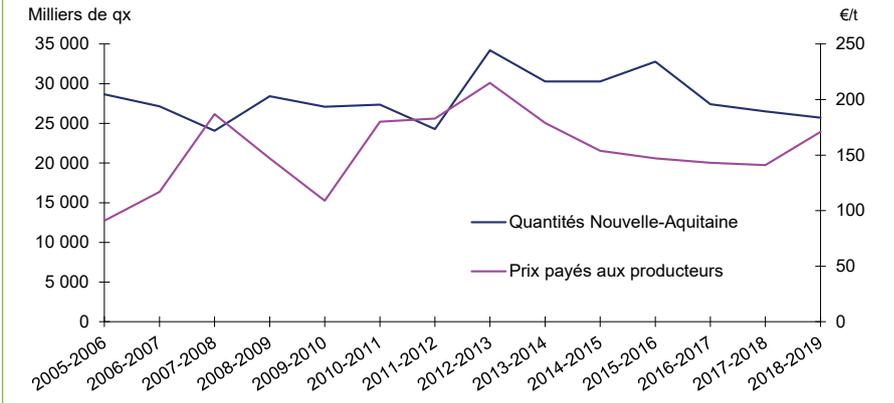
Avec le développement des échanges mondiaux, les cours des COP dépendent de moins en moins du marché français. Ils ont été relativement maîtrisés jusqu'en 2005 avec les dispositifs de régulation mis en place au niveau européen.

Depuis 2006, l'effet de ces dispositifs de régulation s'est estompé et les cours sont devenus plus volatiles, sensibles aux aléas climatiques, aux relations internationales et à la spéculation financière.

Le prix payé aux producteurs (enquête trimestrielle de FAM) permet d'apprécier ce qui est réellement payé aux producteurs. Les écarts constatés certaines années entre les prix nationaux et les prix régionaux expriment des différences de qualité des grains produits.

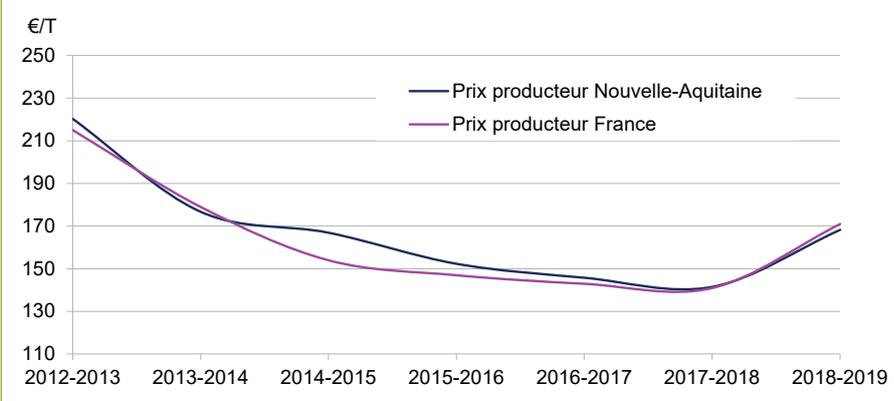
En 2014-2015, le blé tendre était de très bonne qualité dans la région comparativement au niveau national qui accusait un écart de prix de 8 %. Depuis 4 ans, cet écart s'est resserré entre les niveaux régional et national pour être nul en 2017 à 141 €/tonne, puis s'est même inversé en 2018, avec un prix national de 171 €/tonne supérieur au prix régional de 168 €/tonne.

Figure 10 Évolutions très différentes des prix et des volumes en blé tendre



Source : FranceAgriMer - enquêtes prix trimestrielles (prix 2005/206 : 91 euros/tonnes)

Figure 11 Prix payés aux producteurs de blé tendre



Source : FranceAgriMer - Enquêtes prix trimestriels

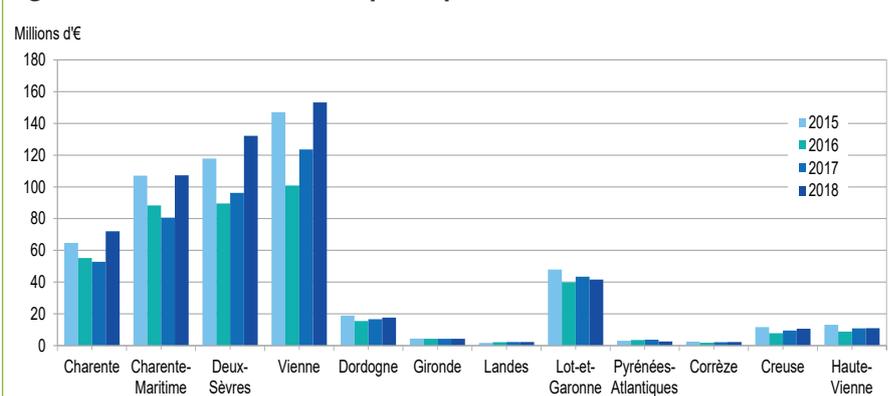
### Valeur du blé tendre dans les comptes

Le blé tendre constitue une part importante de l'activité agricole pour les exploitations de la région, notamment dans les Deux-Sèvres et la Vienne. Après deux années défavorables (2016 et 2017), la valeur en 2018 de la production de blé tendre dans les comptes départementaux a retrouvé le niveau de 2015. La raison

est la conjugaison d'une bonne récolte et d'une hausse de 20 % des prix payés aux producteurs par rapport à 2017.

La part du blé tendre dans la valeur de la COP oscille, selon les années, entre 25 % et 33 % en Nouvelle-Aquitaine contre 39 % à 47 % au niveau national en raison du poids du maïs en Nouvelle-Aquitaine.

Figure 12 Valeur du blé tendre par département



Sources : Comptes de l'agriculture en Nouvelle-Aquitaine 2015 à 2018 provisoire

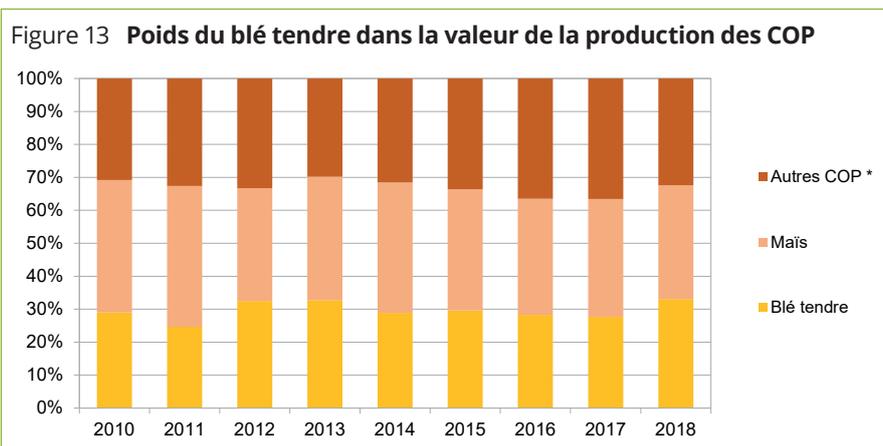
## Poids du poste blé tendre par rapport aux postes COP

En Nouvelle-Aquitaine, au sein de la production des COP, le blé tendre assure une valeur de production équivalente à celle du poste « autres COP », rassemblant l'orge, l'avoine, le triticale, les autres céréales, les oléagineux et les protéagineux.

Cependant le poste blé tendre est en moyenne inférieur de 7 % à celui du maïs depuis 2010, sauf en 2018, comme en 2012, où leurs poids respectifs sont équivalents à 33 %.

En Nouvelle-Aquitaine, en moyenne dans les exploitations spécialisées en

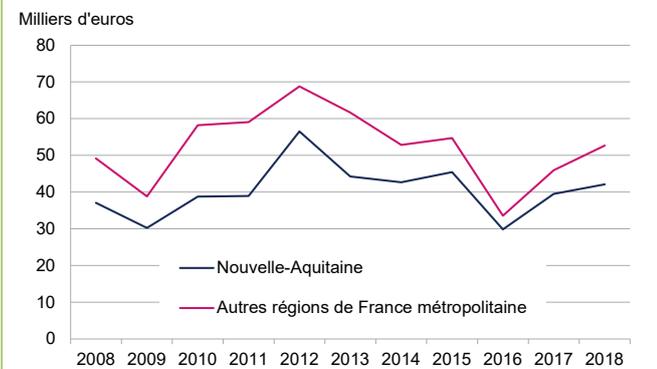
production de COP, le produit brut généré par la culture du blé tendre représente 33 % de la production de l'exercice en 2018. Dans les autres régions de France métropolitaine cette part est de 36 %.



Sources : Comptes de l'agriculture en Nouvelle-Aquitaine 2010 à 2018 provisoire

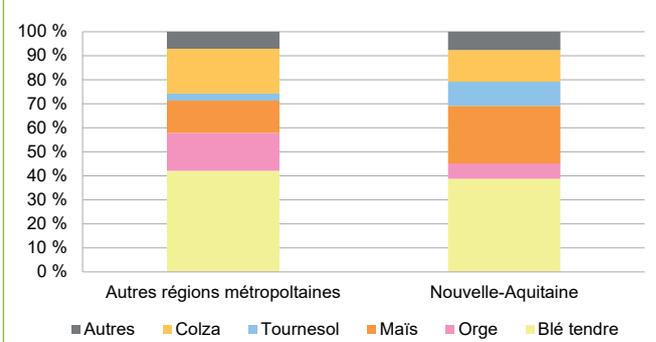
\*Autres COP : orge, avoine, triticale, autres céréales, oléagineux et protéagineux

**Figure 14 Produit brut blé tendre dans les exploitations spécialisées en COP**



Source : Agreste - RICA 2018

**Figure 15 Décomposition du produit brut apporté par les COP en 2018 dans les exploitations spécialisées produisant du blé tendre**



Source : Agreste - RICA 2018

## 5 - Qualité et variétés

Les destinations diverses des blés tendres, export, panification, aliments pour bétails, amidonnerie... impliquent le plus souvent des qualités de grains adaptées à chacun de ces débouchés. Des critères de qualités technologiques, commerciaux ou sanitaires sont ainsi imposés par la réglementation ou par les contrats signés entre acheteur et vendeur.

### Critères technologiques

Les principaux critères technologiques permettant d'apprécier le potentiel de transformation sont :

#### - Le taux de protéines :

Le taux de protéines correspond au rapport de la masse de protéines contenue dans un échantillon sur la masse sèche. Ce critère est un paramètre clef car de nombreux débouchés,

l'export notamment, demandent des taux de protéines élevés, supérieurs à 11 % pour les blés tendres, 14 % pour les blés durs. Sans être bas, les taux de protéines des blés français sont régulièrement inférieurs à ceux d'autres pays exportateurs. Depuis 2014, l'interprofession des céréales et FranceAgrimer portent un plan protéines du blé tendre. Ce dernier a pour objectif

d'atteindre un taux national de protéines dans les blés tendres de 11,5 %.

### - Force boulangère

La force boulangère notée W permet d'évaluer, en conditions contrôlées, le comportement d'une pâte durant la panification. Un blé panifiable supérieur doit avoir une force boulangère supérieure ou égale à 170. Si W est inférieur à 100, le blé est considéré comme inapte à la panification.

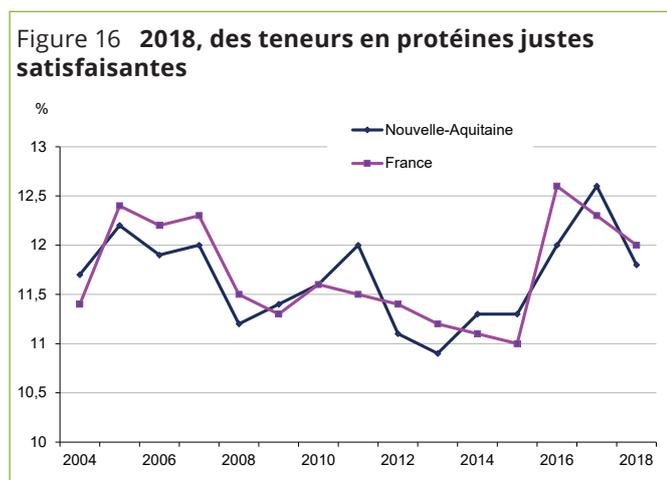
### - Le temps de chute de Hagberg

Ce paramètre permet d'estimer l'activité enzymatique de l'amylase, enzyme responsable de la dégradation de l'amidon du grain en sucres plus simples et, par conséquent, d'une moins bonne aptitude à la panification. Au moment de la moisson, des conditions climatiques permettant une levée de la dormance, une humidité persistante et des températures fraîches peuvent initier cette activité enzymatique au champ, les

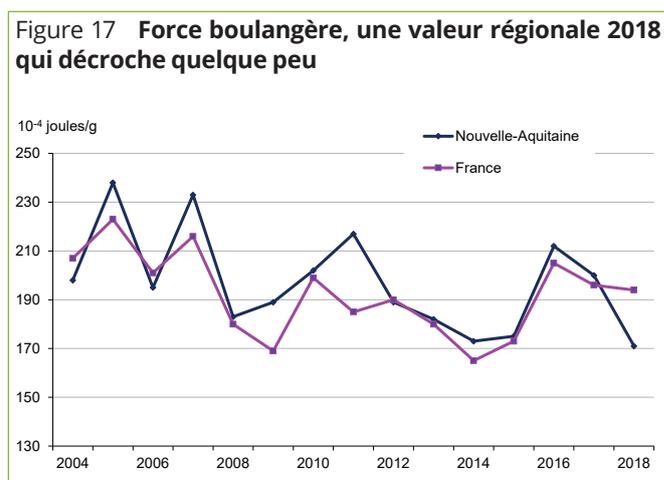
grains germent, la qualité se dégrade. Un temps de chute de 160 secondes est un minimum pour un blé panifiable mais l'objectif est de dépasser 220 secondes.

### - La dureté

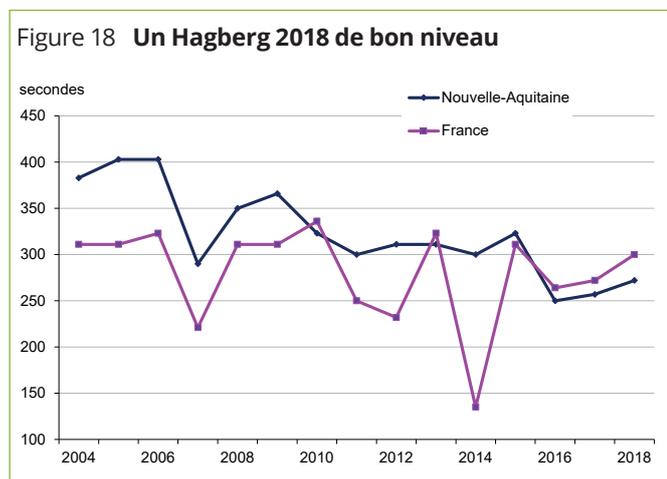
Ce paramètre mesure l'état de la texture du grain et la cohésion des particules de l'albumen. Il est corrélé en partie avec l'énergie nécessaire à la mouture. Les blés sont classés en trois catégories « soft », « médium hard » et « hard ». Le blé « hard » est le plus dur.



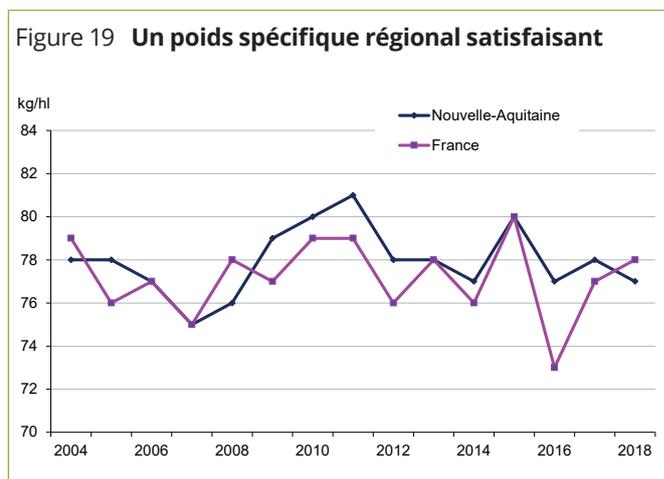
Source : FranceAgriMer



Source : FranceAgriMer



Source : FranceAgriMer



Source : FranceAgriMer

## Les principaux critères commerciaux

### - Le poids spécifique

Le poids spécifique (PS) mesure la masse d'un volume de grains, exprimé en kilogramme par hectolitre. Bien qu'il ne soit pas en lien direct avec le potentiel de transformation, ce

paramètre est présent dans tous les contrats commerciaux. Dans les cahiers des charges de nombreux pays importateurs de blés tendres, le PS doit être supérieur à 76,77 voir 78 kg/hl.

### - La teneur en eau

Pour une bonne conservation des grains, la teneur en eau doit être inférieure à 16 %. D'autres critères commerciaux interviennent tels que le taux de grains brisés, de grains germés, d'impuretés.

## Les qualités de blé tendre :

FranceAgriMer et l'Institut du végétal classent les blés tendres selon quatre critères de qualité :

- Teneur en protéines : % MS
- Force boulangère :  $10^{-4}$  joules/g
- Poids spécifique : kg/hl
- Hagberg : secondes

## Principaux critères sanitaires

La qualité sanitaire reste un élément majeur dans la qualité des grains et ceci quels que soient les débouchés. La réglementation fixe des seuils maximaux à ne pas dépasser pour certains risques sanitaires comme :

### - Les résidus de produits phytosanitaires

### - L'ergot

Cette maladie fongique des céréales à paille produit des formes de conservation appelées « sclérotés ou ergot » sur les épis. Ces sclérotés produisent des alcaloïdes toxiques pour l'homme et les animaux. Le seuil est de 0,5 g de sclérotés par kg de céréales brutes.

### - Les mycotoxines

Ce sont des molécules, toxiques pour l'homme et les animaux, produites par certains champignons s'attaquant aux céréales, au champ ou durant leur stockage. La réglementation européenne fixe des seuils maximaux pour certaines mycotoxines.

## Les variétés de blés tendre

L'institut du végétal ARVALIS classe les variétés de blé tendre en quatre grandes catégories selon leur valeur boulangère :

- Blés pour autres usages (BAU) : ce sont des blés fourragers ou biscuitiers
- Blés panifiables (BP)
- Blés panifiables supérieurs (BPS)
- Blés améliorants ou de force (BAF) : ce sont des variétés qui, *a priori*, grâce à leurs caractéristiques génétiques, peuvent donner des grains à teneur en protéines élevée.

Tableau 3 Une répartition des blés tendres français en 4 classes de qualité selon FranceAgriMer et AVARALIS - Institut du végétal

Classe de qualité	Teneur en protéines	Force boulangère (W)	Poids Spécifique	Indice de chute de Hagberg
Premium	≥ 11,5	≥ 170	≥ 77	≥ 240
Supérieur	≥ 11	ns	≥ 76	≥ 220 *
Médium	≥ 10,5	ns	ns	≥ 170 *
Access	sc	ns	ns	ns

Source : FranceAgriMer

\* Les classes Supérieur et Médium peuvent être utilisées sans spécification Hagberg. Dans ce cas, les appellations sont " Supérieur " et " Médium "

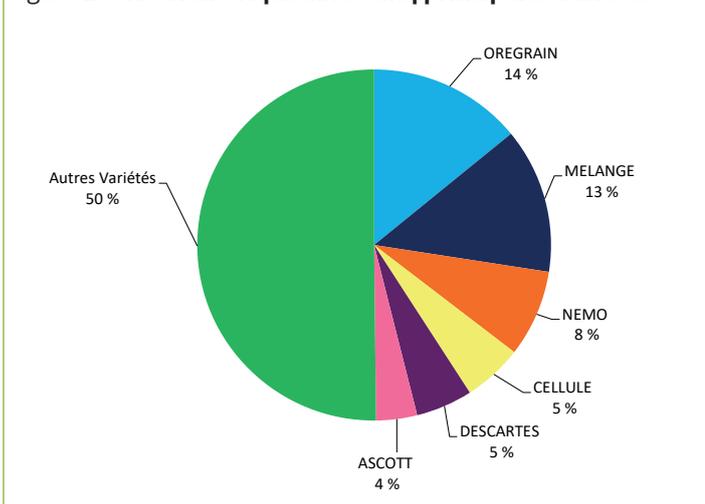
sc : spécifié au contrat - ns : non spécifié

Tableau 4 En Nouvelle-Aquitaine, 65 % des surfaces en blé tendre sont classées en BPS (blés planifiables supérieurs)

Pourcentage des surfaces en blé tendre régionales	Classifications Arvalis			
	BAF	BPS	BP	BAU
Auvergne - Rhône-Alpes	6	72	21	1
Bourgogne - Franche-Comté	2	75	23	0
Bretagne	0	57	38	5
Centre-Val de Loire	10	72	18	0
Grand-Est	0	66	29	5
Hauts-de-France	0	50	48	2
Ile-de-France	6	71	21	2
Normandie	0	56	37	7
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>6</b>	<b>65</b>	<b>28</b>	<b>1</b>
Occitanie	48	45	6	1
PACA	34	59	7	0
Pays de la Loire	4	73	21	2

Source : FranceAgriMer - enquête répartition variétale des céréales

Figure 20 Nouvelle-Aquitaine : cinq principales variétés



Source : FranceAgriMer - enquête répartition variétale des céréales

En France en 2018, près de 400 variétés de blés seules ou en mélanges, ont été utilisées. La plus courante, FRUCTIDOR, une variété de blé panifiable supérieur, couvre à elle seule 7,4 % de la surface nationale.

En Nouvelle-Aquitaine 36 % des surfaces en blé tendre sont emblavées avec 5 principales variétés classées en blé panifiable supérieur ou blé panifiable.

## Liste des principaux instituts techniques et organismes professionnels

### Instituts techniques

ARVALIS	Institut du Végétal au service des agriculteurs et des filières
Terres Inovia	Institut Technique des Professionnels de la filière des huiles et des protéines végétales

### Organismes professionnels

#### Céréales

Intercéréales	Association interprofessionnelle des céréales
GNIS	Groupement National Interprofessionnel des Semences et des plants
AGPB	Association Générale des Producteurs de Blé
MAÏZ 'EUROP'	Organisation fédérative de la filière Maïs

#### Oléagineux et Protéagineux

FOP	Fédération Française des producteurs d'Oléagineux et de Protéagineux
Terres Univia	Interprofession des huiles et protéines végétales

#### Commercialisation des grains

Coop de France	
FNA	Fédération du Négoce Agricole
FEC	France Export Céréales
SYNACOMEX	Syndicat National du Commerce d'Exportation des Céréales

#### Alimentation animale

SNIA	Syndicat National de l'Industrie et de la Nutrition Animale
------	---

### Passion céréales

Passion Céréales est une interface d'information. Elle ouvre des espaces de dialogue entre les acteurs de la filière céréalière, du monde végétal agricole, du monde scientifique et de la société. En région, elle a pour mission de valoriser les céréales, les produits qui en sont issus et les métiers de la filière à l'échelle régionale. Sa volonté est également de mettre en lumière les acteurs locaux de la filière, faire partager leur engagement et leur passion, et de mettre en valeur le rôle de la filière céréalière dans la vie de nos territoires.

Texte rédigé par Passion Céréales. Pour plus d'information : <https://www.passioncereales.fr/region/nouvelle-aquitaine>

**[www.draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr)**  
**[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)**

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale  
Le Pastel - 22 rue des Pénitents Blancs - CS 13916 - 87039 LIMOGES CEDEX1  
Tel : 05 55 12 90 00  
Courriel : [contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr](mailto:contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr)

Directeur régional : Philippe de GUENIN  
Directeur de publication : Pierre ETCHESAHAR  
Rédactrice en chef : Véronique DELGOULET  
Coordonnateur et rédacteur : Régis LEBARBIER  
Rédacteurs : Myriam CHÉGUT, Alain DUBOIS, Catherine HARDY,  
Emmanuel MARTIN, Philippe MARTIN, Véronique TRIQUARD  
Composition : Sriset  
Dépot légal : À parution ISSN : 2644-9668 © Agreste 2021